

Assemblée locale le 16 décembre

Assemblée plénière locale (APL) du 16 décembre 2018

Chaque adhérent de plus de 16 ans dispose d'un droit de vote. Les parents disposent d'un droit de vote pour leur(s) enfant(s) de moins de 16 ans, 1 seul par famille.

exemple, une famille de 3 enfants dont la maman est responsable, l'aînée a plus de 16 ans, 2 autres enfants sont adhérents. La maman dispose d'un droit de vote, l'aînée aussi, le papa dispose d'un droit de vote au nom de ses 2 enfants plus jeunes.

Ordre du jour

- Désignation secrétaire et scrutateurs

-Explications sur le déroulement des 2 APL (Fontainebleau et Dammarie les Lys) en simultané avec cartons et code couleur pour les votes, tout est fait en double.

-Emargement des présents (éventuellement prise de nouvelles adhésions), décompte des votants par structure, annonce du chiffre de la majorité absolue par structure.

-Rapport d'activités, soumis au vote

-Point financier exercice en cours, sans vote

-Intervention d'Olivier responsable régional.

-Perspectives avenir

-Budget prévisionnel

-Sollicitation des candidatures aux postes de responsable de structure locale d'activité (SLA) et de trésorier ou trésorière, pour un mandat de 2 ans (Alban, Sylvie, Sophie et Fabrice ont achevé leur 3^{ème} mandat, 4 maximum)

-Sollicitation des candidatures délégué AG et suppléant

-Election du délégué à l'Assemblée générale des EEDF et de l'équipe de gestion et d'animation de chaque groupe ainsi que des responsables SLA et des trésoriers ou trésorières.

- Questions diverses